

Incendie dans une résidence étudiante près de Rouen : une jeune femme interpellée

Mathieu Normand

4-5 minutes

Une jeune femme de 20 ans a été interpellée après avoir avoué être à l'origine de l'incendie dans une résidence étudiante, mercredi 6 novembre 2019 à Mont-Saint-Aignan.

Publié le 7 Nov 19 à 11:48



Un incendie s'est déclaré dans une résidence étudiante à Mont-Saint-Aignan après qu'une jeune femme a mis le feu à son matelas, mercredi 6 novembre 2019. (©MN/76actu)

Une **femme de 20 ans a été interpellée** mercredi 6 novembre 2019 après qu'un [incendie s'est déclaré dans la résidence étudiante Pierre-Corneille](#), située sur le boulevard Siegfried à **Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime)**. En présence d'une responsable du Crous, elle a avoué avoir mis le feu volontairement à son matelas et être à l'origine du sinistre, dès l'arrivée des secours et des forces de l'ordre.

Lire aussi : [En Seine-Maritime, une voiture finit sa course dans une façade : le bâtiment menace de s'effondrer](#)

« J'avais peur qu'il arrive quelque chose de grave »

Le lendemain matin, les étudiants évacués se rendent au Crous pour trouver une solution de relogement ou pour se poser à l'accueil avec petit-déjeuner mis en place pour eux à la terrasse du restaurant universitaire. En tout, 110 jeunes sont concernés. Plusieurs sont encore un peu choqués. L'alarme incendie, ils ont l'habitude de l'entendre sonner, mais cette fois, c'était différent.

Quelques uns racontent avoir d'abord cru à un exercice, comme il y en a fréquemment. « J'étais en mode pépère, j'ai pris mon portable et ma vapoteuse pour fumer dehors, puis je suis sorti, raconte Paul. Mais quand j'ai commencé à entendre des cris et sentir l'odeur, j'ai compris qu'il se passait quelque chose. »

Confrontés à un danger réel, des étudiants ne savaient pas comment réagir, ou avaient oublié. « Je pleurais, raconte Nour. J'avais peur que quelqu'un soit toujours à l'intérieur et qu'il arrive quelque chose de grave. J'ai essayé deux fois d'entrer, mais j'étais bloqué. » La fumée rendait l'environnement suffoquant et peu visible.



Un accueil avec un petit-déjeuner a été mis en place le matin suivant pour les étudiants victimes de l'incendie. (©MN/76actu)

La jeune femme placée en garde à vue

Désormais, les étudiants doivent attendre le passage de l'identité judiciaire avant de pouvoir regagner le bâtiment, probablement sur

le temps du midi. Des agents de sécurité surveillent les entrées pour empêcher toute personne de s'introduire. « Les fenêtres ont été ouvertes et il a plu, j'espère que mon ordinateur n'est pas foutu, il était posé juste devant », s'inquiète un jeune qui attend d'être pris en charge par l'administration du Crous. Beaucoup partagent l'inquiétude pour leurs affaires. Ils ont tout laissé dans leur logement, leur argent, leurs vêtements, leur matériel.

« Nous travaillons avec la Croix rouge, qui peut donner des vêtements à ceux qui ont tout perdu, indique le directeur adjoint du Crous, Laurent Potié. Une cellule d'écoute psychologique, avec une assistante sociale a également été mise en place pour les étudiants en difficulté. Certains viennent de l'étranger, sont seuls. » Tous ont été relogés, soit dans des structures du Crous, soit par des proches la nuit passée. Laurent Potié précise :

On ne peut pas encore savoir le nombre exact de relogements nécessaires avant d'avoir expertisé le bâtiment. Au moins 40 personnes doivent être relogées au premier et au rez-de-chaussée, vu l'état de leurs logements. Pour les autres, les pompiers ont garanti que la structure de la résidence est saine. Mais il faut remettre en service l'électricité, le chauffage, les réseaux.

Ce jeudi, le Crous tente de déterminer combien de jeunes sont en mesure d'obtenir une solution de logement par leurs propres moyens pour trois jours. « Au moins 11 doivent être relogés par le Crous, comme c'était le cas le soir de l'incendie. »

La jeune femme à l'origine de l'incendie a quant à elle été placée en garde à vue pour destruction volontaire de bien privé par incendie. Elle souffrirait selon une source judiciaire de « troubles psychiatriques ».

Pour les familles qui souhaiteraient avoir des nouvelles des étudiants logés, elles peuvent contacter l'adresse mail suivante : resid-panorama@crous-normandie.fr.